Image not found or type unknown

Demission stagiaire et rattrapage de salaire

Par **saninath**, le **23/01/2012** à **14:15**

Bonjour,
je suis actuellement stagiaire de la fonction publique. Je suis infirmière scolaire diplomée depuis decembre 2008. Je devrais donc être à l'echelon 3 avec le salaire qui correspont. Or, ayant exercé dans le privé avant d'etre à l'education nationale, on m'a annoncé qu'on me reprendrait mes années d'ancienneté et que j'aurais un rattrapage de salaire uniquement à ma titularisation.
Ma question est la suivante :
Si je démissionne en étant stagiaire, l'education nationale me remboursera-t-elle ces 2 années payées echelon 1 au lieu du 3 ?
Merci grandement pour vos réponses !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés